

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2024

COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2024

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A - REVENUS DE GESTION	18
ANNEXE B - AUTRES PRODUITS (CHARGES)	18

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire ses produits d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Certaines licences requièrent que les produits soient remis en fonction des reproductions réellement effectuées par le détenteur de la licence. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de licences, de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme et de l'actif net à ces dates.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*APSV comptables professionnels agréés inc.*

APSV comptables professionnels agréés inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 7 juin 2024

---

<sup>1</sup> Par Caroline Pombert, CPA auditrice

**COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)****RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>PRODUITS</b>		
Revenus de gestion (annexe A)	2 516 728 \$	2 525 471 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	<u>49 800</u>	<u>49 800</u>
	<u>2 566 528</u>	<u>2 575 271</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	1 346 792	1 244 185
Amortissement des actifs incorporels	302 751	121 570
Support informatique	230 561	171 423
Loyer et frais connexes	211 094	204 839
Honoraires professionnels	98 082	73 256
Cotisations et affiliations	47 065	42 073
Publicité et promotion	29 016	28 911
Services professionnels	24 350	27 580
Fournitures de bureau	19 276	7 974
Frais de représentation	15 302	15 297
Communications	13 496	36 235
Assurances	12 323	12 080
Amortissement du mobilier de bureau et des améliorations locatives	8 884	10 715
Frais de réunions	8 615	5 313
Amortissement du matériel informatique	7 021	11 332
Formation	6 338	4 451
Honoraires juridiques	5 273	23 195
Intérêts et frais bancaires	2 734	4 416
Entretien et réparations	<u>813</u>	<u>1 762</u>
	<u>2 389 786</u>	<u>2 046 607</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>	176 742	528 664
Autres produits (charges) (annexe B)	<u>153 678</u>	<u>26 182</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>330 420</u></u> \$	<u><u>554 846</u></u> \$

**COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	Affecté - réserves (note 13)	Investi en immobilisations et actifs incorporels	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	3 000 000 \$	828 859 \$	547 395 \$	4 376 254 \$	3 821 408 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(268 856) <sup>1</sup>	599 276	330 420	554 846
Acquisitions de l'exercice	-	476 075	(476 075)	-	-
Augmentation des apports reportés afférents aux actifs incorporels	<u>-</u>	<u>(188 500)</u>	<u>188 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>3 000 000</u></u> \$	<u><u>847 578</u></u> \$	<u><u>859 096</u></u> \$	<u><u>4 706 674</u></u> \$	<u><u>4 376 254</u></u> \$

<sup>1</sup>Solde composé de :

Amortissement des immobilisations	(15 905)
Amortissement des actifs incorporels	(302 751)
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	<u>49 800</u>
Total	<u><u>(268 856)</u></u>

**COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**

**BILAN**

**31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	2 071 746 \$	8 749 516 \$
Placements (note 3)	18 315 758	13 633 963
Débiteurs (note 4)	4 750 624	2 027 381
Frais payés d'avance	<u>60 504</u>	<u>8 863</u>
	<u>25 198 632</u>	<u>24 419 723</u>
IMMOBILISATIONS (note 5)	58 011	67 545
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	<u>1 102 567</u>	<u>935 614</u>
	<u>1 160 578</u>	<u>1 003 159</u>
	<u><u>26 359 210</u></u> \$	<u><u>25 422 882</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Sommes à distribuer (note 8)	20 342 230 \$	20 414 455 \$
Créditeurs (note 9)	280 575	325 981
Produits reportés (note 10)	602 263	185
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	<u>21 225 068</u>	<u>20 770 621</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS INCORPORELS (note 12)	313 000	174 300
AVANTAGES INCITATIFS LIÉS AU BAIL REPORTÉS	<u>114 468</u>	<u>101 707</u>
	<u>427 468</u>	<u>276 007</u>
	<u>21 652 536</u>	<u>21 046 628</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ - RÉSERVES (note 13)	3 000 000	3 000 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIFS INCORPORELS	847 578	828 859
NON AFFECTÉ	<u>859 096</u>	<u>547 395</u>
	<u>4 706 674</u>	<u>4 376 254</u>
	<u><u>26 359 210</u></u> \$	<u><u>25 422 882</u></u> \$

*APPROUVÉ,*

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



**COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	330 420 \$	554 846 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des actifs incorporels	302 751	121 570
Amortissement des immobilisations	15 905	22 046
Amortissement de l'avantage incitatif lié au bail	12 761	40 373
Amortissement des apports reportés afférents aux actifs incorporels	(49 800)	(49 800)
Perte sur disposition de placements	16 442	463 751
Gain non réalisé sur placements	<u>(195 682)</u>	<u>(151 450)</u>
	432 797	1 001 336
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(2 723 243)	667 656
Frais payés d'avance	(51 641)	(2 547)
Sommes à distribuer	(72 225)	558 918
Créditeurs	(45 406)	59 942
Produits reportés	<u>602 078</u>	<u>(25 934)</u>
	<u>(1 857 640)</u>	<u>2 259 371</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(13 379 793)	(8 110 627)
Produit de disposition de placements	8 877 238	11 928 852
Acquisition d'actifs incorporels	(469 704)	(477 970)
Acquisition d'immobilisations	<u>(6 371)</u>	<u>(6 414)</u>
	<u>(4 978 630)</u>	<u>3 333 841</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des apports reportés afférents aux actifs incorporels	188 500	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>(30 000)</u>	<u>-</u>
	<u>158 500</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 677 770)	5 593 212
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>8 749 516</u>	<u>3 156 304</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>2 071 746</u></u> \$	<u><u>8 749 516</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Copibec, Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, est un organisme constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Fondé le 25 novembre 1997 par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ), l'organisme a pris le relais de l'UNEQ qui gérait depuis 1982 les droits de reproduction sur les oeuvres imprimées.

L'organisme a pour mission :

- de représenter les auteurs et les éditeurs aux fins de gestion collective de leurs droits de reproduction;
- d'assurer le contrôle de l'utilisation des oeuvres protégées par la Loi sur le droit d'auteur et de défendre les intérêts des auteurs et des éditeurs quant à la reproduction de leurs oeuvres;
- de faire reconnaître et respecter la propriété intellectuelle des auteurs et des éditeurs.

L'organisme permet aux usagers de reproduire légalement des oeuvres protégées par le biais de licences prévoyant le respect de certaines modalités d'utilisation et le paiement de tarifs équitables afin d'assurer la distribution de redevances aux titulaires de droits.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations et des actifs incorporels amortissables.

#### Comptabilisation des produits

##### Licences

Les produits de licences sont comptabilisés sur la durée de la licence sous-jacente, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations et actifs incorporels amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations et actifs incorporels afférents.

##### Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rattachent.

# COIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	35 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	11 ans

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Période</b>
Logiciels	5 ans
Logiciels en développement	non encore mis en service

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### Avantages incitatifs liés au bail

Les avantages incitatifs liés au bail sont composés de la valeur des mensualités gratuites offertes par le bailleur. Ces avantages sont reportés et la variation est comptabilisée dans le compte de charge de loyer et frais connexes linéairement sur la durée du bail.

#### Instruments financiers

##### Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur qui se composent des obligations, des actions et des fonds négociés en bourse. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des autres placements et des débiteurs.

# COIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des droits à distribuer, des produits de placement à distribuer, des créiteurs et de la dette à long terme.

#### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3. PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fonds de marché monétaire, au coût	8 043 754 \$	8 708 048 \$
Obligations, portant intérêt à des taux variant de 2,05 % à 5,75 %, échéant de juillet 2024 à juin 2031 (coût 8 068 417 \$; 2 942 190 \$ en 2023)	7 985 567	2 755 857
Actions et fonds négociés en bourse (coût 2 224 008 \$ ; 2 202 472 \$ en 2023)	<u>2 286 437</u>	<u>2 170 058</u>
	<u><u>18 315 758</u></u> \$	<u><u>13 633 963</u></u> \$

**COIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2024**

**4. DÉBITEURS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Licences	4 627 082 \$	1 979 569 \$
Autres débiteurs	16 947	-
Intérêts courus	<u>106 595</u>	<u>47 812</u>
	<u><u>4 750 624</u></u> \$	<u><u>2 027 381</u></u> \$

**5. IMMOBILISATIONS**

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	103 402 \$	74 104 \$	29 298 \$	36 622 \$
Matériel informatique	85 348	64 955	20 393	21 044
Améliorations locatives	<u>17 150</u>	<u>8 830</u>	<u>8 320</u>	<u>9 879</u>
	<u><u>205 900</u></u> \$	<u><u>147 889</u></u> \$	<u><u>58 011</u></u> \$	<u><u>67 545</u></u> \$

**6. ACTIFS INCORPORELS**

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	2 357 534 \$	2 175 137 \$	182 397 \$	485 149 \$
Logiciels en développement	<u>920 170</u>	<u>-</u>	<u>920 170</u>	<u>450 465</u>
	<u><u>3 277 704</u></u> \$	<u><u>2 175 137</u></u> \$	<u><u>1 102 567</u></u> \$	<u><u>935 614</u></u> \$

**7. MARGE DE CRÉDIT**

L'organisme dispose d'une marge sur carte de crédit de 20 000 \$ au taux de 15,7 % (15,2 % au 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, cette marge est utilisée à hauteur de 5 042 \$ (2 048 \$ en 2023) et est comptabilisée dans les créditeurs.

**COIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2024**

**8. SOMMES À DISTRIBUER**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Droits à distribuer	19 574 681 \$	20 517 745 \$
Produits de placements à distribuer (distribués en avance)	<u>767 549</u>	<u>(103 290)</u>
	<u><u>20 342 230</u></u> \$	<u><u>20 414 455</u></u> \$

**9. CRÉDITEURS**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fournisseurs	94 121 \$	37 888 \$
Frais courus	36 199	152 714
Salaires et vacances à payer	131 483	121 308
Sommes à remettre à l'État	<u>18 772</u>	<u>14 071</u>
	<u><u>280 575</u></u> \$	<u><u>325 981</u></u> \$

**10. PRODUITS REPORTÉS**

	<u>Solde au 31 mars 2023</u>	<u>Octroi de l'exercice</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>Solde au 31 mars 2024</u>
Ministère du Patrimoine canadien - Projet balados	- \$	60 000 \$	- \$	60 000 \$
Licences	-	16 733 557	16 191 538	542 019
Autres	<u>185</u>	<u>244</u>	<u>185</u>	<u>244</u>
	<u><u>185</u></u> \$	<u><u>16 793 801</u></u> \$	<u><u>16 191 723</u></u> \$	<u><u>602 263</u></u> \$

**COIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2024**

**11. DETTE À LONG TERME**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Prêt au montant en capital de 40 000 \$, dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice. L'organisme a bénéficié d'une remise de capital de 10 000 \$, déjà comptabilisée aux revenus à l'état des résultats lors de l'octroi du prêt au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021.	-	30 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

**12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX ACTIFS INCORPORELS**

Les apports reportés afférents aux actifs incorporels représentent des apports reçus servant au développement de logiciels. Ils sont amortis linéairement sur la même période que les actifs incorporels afférents, au moment de leur mise en service. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes:

	<u>Solde au 31 mars 2023</u>	<u>Octroi</u>	<u>Amortissement de l'exercice</u>	<u>Solde au 31 mars 2024</u>
Ministre du Patrimoine canadien	174 300 \$	-	49 800 \$	124 500 \$
Ministère de l'Éducation	-	100 000	-	100 000
Conseil des arts et lettres du Québec	-	50 000	-	50 000
Société de développement des entreprises culturelles	<u>-</u>	<u>38 500</u>	<u>-</u>	<u>38 500</u>
	<u><u>174 300</u></u> \$	<u><u>188 500</u></u> \$	<u><u>49 800</u></u> \$	<u><u>313 000</u></u> \$

# COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

### 13. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'organisme a préalablement réservé un montant de 1 700 000 \$ pour les opérations courantes. Il doit posséder les liquidités ou quasi-liquidités équivalentes au montant de sa réserve.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 100 000\$ pour un fonds d'indemnisation et 1 200 000 \$ à une réserve de développement.

La direction de l'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour ses locaux (nets des avantages incitatifs) et de contrats de services avec des fournisseurs technologiques totalisent 1 118 577 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	519 925 \$
2026	241 257 \$
2027	102 113 \$
2028	102 113 \$
2029	102 113 \$
Autres	51 056 \$

### 15. ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait face à des réclamations totalisant 346 963 \$ d'ex-employés dans deux causes alléguant un congédiement injustifié et du harcèlement psychologique. L'organisme conteste les réclamations, qui, de l'avis des conseillers juridiques de l'organisme, présentent une faible probabilité de jugement défavorable. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer le dénouement des litiges et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser.

### 16. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.



**16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions et autres placements cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes débiteurs. Il consent des licences qui font l'objet de contrats spécifiques et établit au besoin une provision pour créances douteuses..

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme, de ses droits et produits de placements à distribuer et de ses créditeurs.

**COPIBEC (SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS DE REPRODUCTION)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b>ANNEXE A - REVENUS DE GESTION</b>		
Produits des licences	16 191 538 \$	16 138 805 \$
Provision pour redevances	<u>(13 766 589)</u>	<u>(13 717 984)</u>
	2 424 949	2 420 821
Revenus d'administration	85 815	95 232
Autres revenus	<u>5 964</u>	<u>9 418</u>
	<u><u>2 516 728</u></u> \$	<u><u>2 525 471</u></u> \$

Sous réserve des licences multinationales, l'organisme conserve 15% des produits de licences afin d'en assurer la gestion et la distribution.

**ANNEXE B - AUTRES PRODUITS (CHARGES)**

Intérêts et dividendes	852 394 \$	489 069 \$
Gain non réalisée sur les placements	195 682	151 450
Honoraires de gestion	(7 117)	(2 222)
Perte sur cession de placements	<u>(16 442)</u>	<u>(463 751)</u>
	1 024 517	174 546
Provision pour distribution	<u>870 839</u>	<u>148 364</u>
	<u><u>153 678</u></u> \$	<u><u>26 182</u></u> \$

L'organisme distribue 85% des produits générés par les placements déduction faite des frais afférents aux ayants droit et conserve 15% afin d'en assurer la gestion et la distribution.